Hon. Sir George-É. Cartier said the Territory has been transferred to the Crown, and in a few weeks would be handed over to the Dominion.

Hon. Mr. McDougall said, according to the terms of the agreement, immediately on payment of the money the Territory was to be transferred to Great Britain, in the first instance.

Hon. Sir George-É. Cartier said the Government had ordered the money to be paid, and it had been intimated to the Government that an Order of Council to complete the transfer would be issued before the end of June.

Mr. Mackenzie said this Territory now belonged to Canada and we could deal with it as part of our own possessions, that this removed the objection that we had no right to send troops there. He had been pained to hear the hon. member for Hochelaga speak of three persons sent down here by Riel as the delegates of the people, though he knew they only represented a fraction of the people.

Hon. Mr. Dorion said he obtained that view from the Government.

Mr. Mackenzie did not care who the hon. member got it from. What he complained of was, that everything should be conceded to one party and nothing to the other-that delegates of rebels should be consulted, while delegates of a large portion of the people, and those the loyal party, were disregarded. He did not care whether the hon, member for Soulanges withdrew his motion or not. He would in fact rather see it proceed. He would like to see if there was a majority in this House who would refuse to give protection to the loyal inhabitants of that country in face of the public opinion of the Dominion. He would like to see if there were a dozen members in that House with such a want of manliness and honesty as to allow rebels to drive loyal men from the Territory seize their property, endanger their safety and even take life when there was no excuse for it. (Hear, hear.) Those very rebels had now assembled in a mock legislature there, and were assuming to deal with the lands of the Crown, as that House would not dare to do. He referred to an Act passed by the Legislature of Assiniboia, enacting that two miles hay privilege be converted by that Act into fee simple ownership. There was no reference to the Crown at all, why that House would not dare to pass an Act such as that one, yet that Legislature, that had established itself in the most irregular way imaginable, was to be allowed to exist, and no troops were to be sent there, according to the

L'honorable sir George-É. Cartier dit que le Territoire a été transféré à la Couronne et que, dans quelques semaines, il serait transféré à la Puissance.

L'honorable M. McDougall dit qu'en vertu de l'entente, dès le versement des fonds, le Territoire devrait d'abord être transféré à la Grande-Bretagne.

L'honorable sir George-É. Cartier dit que le Gouvernement avait ordonné que les fonds soient versés et qu'on avait laissé entendre au Gouvernement qu'un arrêté ministériel ordonnant la conclusion du transfert serait émis avant la fin du mois de juin.

M. Mackenzie dit que ce Territoire appartenait maintenant au Canada, que nous pouvions le considérer comme notre propriété et que cela annulait l'objection portant que nous n'avions aucun droit d'y dépêcher des troupes. Il avait été peiné d'entendre l'honorable député d'Hochelaga parler de trois personnes qui avaient été envoyées ici par Riel en tant que délégués du peuple, bien qu'il sache qu'elles ne représentaient qu'une partie de la population.

L'honorable M. Dorion dit que c'était là le point de vue du Gouvernement.

M. Mackenzie ne se souciait pas de savoir de qui l'honorable député tenait cette information. Ce dont il se plaignait, c'est que tout devait être concédé à l'une des parties et rien, à l'autre, et que les représentants des rebelles devaient être consultés, alors que les délégués d'une grande partie de la population et ceux des loyalistes avaient été ignorés. Il lui importait peu que le député de Soulanges retire sa motion ou non. Il préférait en fait qu'on reçoive cette motion. Il aimerait voir si c'est la majorité de la Chambre qui refuserait de protéger les loyaux habitants de ce Territoire face à l'opinion populaire dans la Puissance. Il aimerait voir si une douzaine de députés de cette Chambre seraient assez dépourvus de virilité et d'honnêteté pour permettre aux rebelles d'expulser du Territoire des hommes loyaux, de saisir leur propriété, de mettre en danger leur sécurité et même de les mettre à mort sans aucune raison. (Bravo! Bravo!) Ces mêmes rebelles avaient déjà formé une simulacre d'assemblée législative et prétendaient pouvoir négocier les terres de la Couronne comme cette Chambre n'oserait jamais le faire. Il se reportait à une loi passée au Parlement d'Assiniboine portant que le privilège de deux milles sur la récolte de luzerne devait être transformé en droit de propriété absolu. On n'y faisait aucune mention de la Couronne, alors que cette Chambre n'osait pas passer une loi de ce genre, et pourtant, cette assemblée législative qui